

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-05-01

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 19

Votants : 22

(dont 3 pouvoirs)

**Objet : Approbation de la convention de mise à disposition de l'espace Albert Maurice avec le Comité des fêtes**

- **L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 15 mai à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2025

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick WITHERS est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

**Présents :**

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, CAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, FLAMENT Julien, DALBEPierre Michael, PAÏSSE Matthieu, VERICEL Pauline.

**Absents excusés :**

RATTON Maryline pouvoir donné à MEZARD-MOSTFA Dominique,  
VENET Denis pouvoir donné à ODIN Catherine  
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel

**Absents :**

AGGOUN Jean-Claude  
LAPLACE Sébastien  
ROY Jean Sébastien  
THEVENON Pierrick

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération n°2025-02-08 réglant les conditions d'occupation de l'espace Albert Maurice. Il rappelle que dans l'enceinte de l'Espace Albert Maurice, un local de rangement est disponible.

Il propose que ce local soit mis à disposition de l'association comité des fêtes.

Par ailleurs, tenant compte de l'engagement dans l'animation de la ville par le Comité des fêtes et pour ce faire de son besoin d'occuper l'ensemble de l'espace Albert Maurice, il propose, à la condition que le Comité des fêtes effectue la réservation de l'espace Albert Maurice selon la

procédure habituelle, de mettre à disposition de cette association l'espace Albert Maurice de façon dérogatoire.

Il dépose sur le bureau de l'Assemblée le projet de convention de mise à disposition de l'espace Albert Maurice.

La présente convention a pour objet, conformément à l'article L. 2221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques de :

- définir les conditions et modalités selon lesquelles la Commune met à disposition l'espace Albert Maurice situé 57 boulevard du stade à Saint Symphorien sur Coise.
- déterminer les droits et obligations réciproques des parties

Monsieur le Maire propose au Conseil d'en délibérer et de l'autoriser à signer.

**Le Conseil Municipal :**

*Vu le projet de convention*

*Après en avoir délibéré :*

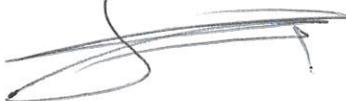
**à l'unanimité, par 22 voix pour et 0 contre**

- 1) **APPROUVE** la convention d'occupation précaire à intervenir entre la commune de Saint Symphorien sur Coise et le Comité des fêtes.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.
- 3) **CHARGE** l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,**

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,

